

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 17 octobre 2014

Délibération n° 100-2014

Le Conseil d'administration émet un avis défavorable à la prise en charge de la protection fonctionnelle demandée par Armelle MABON.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16

Pour :	0
Contre :	12
Abstention(s) :	4

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Présentation du dossier

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 23 OCT. 2014

Document mis en ligne le : 23 OCT. 2014